

Barème d'honoraire Parlons Le Lac de Créteil

Type de mandat : **Tous types de mandat**
BARÈME HONORAIRES MANDAT DE VENTE
Honoraires de transaction

Montants TTC (T.V.A. incluse à 20 %) calculés sur le montant de la transaction réalisée à la charge du vendeur*
Applicables au 01/03/2025

PRIX DU BIEN	HONORAIRES en pourcentage du prix du bien
De 0 € à 50 000€	10%
De 50 001 € à 100 000 €	9%
De 100 001 € à 200 000 €	8%
De 200 001 € à 300 000 €	7%
De 300 001 € à 500 000 €	6%
De 500 001 € à 1 000 000 €	5%
Au-delà 1 000 001 €	4%

**A l'exception des Mandats de Recherche ou pour le(s) propriétaire(s) dans l'un des trois cas suivants : succession, surendettement ou sous protection (mineur et/ou majeur sous tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice) ; où les honoraires peuvent être à la charge de l'acquéreur.*

Les honoraires liés à une vente en VIAGER, NUE PROPRIETE ou A TERME sur mandat spécifique seront fixés à hauteur de 10% du prix de vente du bien (valeur vénale) et mis à la charge de l'acquéreur

BARÈME HONORAIRES MANDAT DE RECHERCHE
Honoraires de transaction mandat de recherche

Montants TTC (T.V.A. incluse à 20 %) calculés sur le montant de la transaction réalisée à la charge de l'acquéreur
Applicables au 01/03/2025

Prix d'achat*	Honoraires Acquéreurs
De 0€ à 50 000€	10 %
De 50 000 à 100 000€	9 %
De 100 001€ à 200 000€	8 %
De 200 001€ à 300 000€	7 %
De 300 001 € à 500 000 €	6 %
De 500 001 € à 1 000 000 €	5 %
Au-delà de 1 000 001 €	4 %

BARÈME HONORAIRES MANDAT DE LOCATION

Honoraires liés à la promotion du bien, recherche de locataires, organisation des visites, conseils et négociation, constitution des dossiers, partagés entre le bailleur et le locataire (Loi ALUR) :

Montants TTC (T.V.A. incluse à 20 %) calculés sur le montant de la transaction réalisée à la charge de l'acquéreur

Applicables au 01/03/2025

Location de biens à usage d'habitation meublés et non meublés, soumis à la loi du 6 Juillet 1989

	Zone très tendue	Zone tendue	Zone non tendue
Montant maximum TTC*	12€ / m ² pour bailleur 12€ / m ² pour locataire	10€ / m ² pour bailleur 10€ / m ² pour locataire	8€ / m ² pour bailleur 8€ / m ² pour locataire
Réalisation de l'état des lieux d'entrée	3€ / m ² habitable	3€ / m ² habitable	3€ / m ² habitable

*** Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m² de surface habitable**

BARÈME HONORAIRES MANDAT VENTE IMMOBILIER COMMERCIAL

Honoraires de transaction mandat Commerce – Cessions de Fonds de Commerce – Cession de Droit au Bail – Vente de Murs Commerciaux – Terrains à bâtir

Nos tarifs sont rédigés en HT, en sus, TVA applicable au taux en vigueur du lieu de situation de l'immeuble (taux de 20% en métropole) montant de la transaction réalisée à la charge de l'acquéreur

Applicables au 01/03/2025

PRIX DU BIEN HT	HONORAIRES HT (France métropolitaine) en pourcentage du prix du bien	HONORAIRES TTC (France métropolitaine) en pourcentage du prix du bien
De 1 € à 50 000 €	Montant forfaitaire de 5 000 €	Montant forfaitaire de 6 000 €
De 50 001 € à 200 000 €	10%	12%
De 200 001 € à 300 000 €	9%	10,8%
De 300 001 € à 600 000 €	8%	9,6%
+ de 600 001 €	7%	8,4%

BARÈME HONORAIRES MANDAT DE LOCATION IMMOBILIER COMMERCIAL

Honoraires de transaction mandat de Location – Local Professionnel (Bureaux professions libérales)

Honoraires Charge Preneur

Honoraires d'agence HT fixés à 10% du loyer HT annuel hors charges.

Honoraires de transaction Mandat de Location – Locaux commerciaux vides en vue de l'exploitation d'un fonds de commerce, industriel ou artisanal

Honoraires Charge Preneur

Honoraires d'agence HT fixés à 10% du loyer triennal HT hors charges.

Nos tarifs sont rédigés en HT, en sus, TVA applicable au taux en vigueur du lieu de situation de l'immeuble (taux de 20% en métropole) montant de la transaction réalisée à la charge de l'acquéreur

Applicables au 01/03/2025

Conditions générales : Nos tarifs sont rédigés en HT + TVA applicable au taux en vigueur au lieu de situation du bien mis en vente. Il est précisé que ce barème d'honoraires mentionne les tarifs maximums pratiqués par Parlons Immo suivant arrêté du 26/01/2022 modifiant l'arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence immobilière, promoteur immobilier pour les biens neufs en cas de VEFA...), le barème applicable reste celui du professionnel titulaire du mandat initial. Le mandataire Parlons Immo n'est pas habilité à rédiger ni à facturer un avant contrat, compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. Il n'est pas habilité à réaliser une activité de gestion locative ni à la facturer ni à facturer une estimation.

Nos honoraires sont dus, s'agissant de la vente immobilière qu'une fois la vente définitivement conclue et l'acte authentique acté et s'agissant d'une location, le jour de la signature du bail. Les honoraires Parlons Immo sont versés à Parlons directement par le donneur d'ordre ou le mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur. Document non contractuel, modifiable sans préavis

Estimation : Dans le cadre d'une donation, d'une estimation bancaire sans signature de mandat (remise d'un rapport écrit) 100€ TTC

À partir de l'adresse : <https://www.parlonsimmo.io/honoraires>

Barème Parlons Immo Adamville Lido

BAREME HONORAIRES

Type de mandat : **Tous types de mandat**

Transaction :

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Location :

Honoraires à la charge du locataire : 15€/m2

Honoraires de visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail : 12€TTC du m2

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC du m2

Prix de vente	Valeur
< 150 000 €	10 %
150 001 € - 185 000 €	8 %
185 001 € - 240 000 €	7 %
240 001 € - 380 000 €	6 %
380 001 € - 1 000 000 €	5 %
1 000 001 € - 1 200 000 €	4 %
1 200 001 € - 5 000 000 €	3 %

Barème Parlons Immo Neuf

Vente

Type de mandat : **Tous types de mandat**

BARÈME HONORAIRES

Parlons Immo Neuf

Honoraires de transaction à charges vendeur*

Montants TTC (T.V.A. incluse à 20 %) calculés sur le montant de la transaction réalisée à la charge du vendeur

Applicables au 01/07/2023

Prix de vente	Honoraires Vendeur
De 0€ à 25 000€	10 %
De 25 000 à 50 000€	9 %
De 50 001€ à 75 000€	8,5 %
De 75 001€ à 100 000€	8 %
De 100 001 € à 150 000 €	7,5%
De 150 001 € à 300 000 €	7 %
De 300 001 € à 500 000 €	6,5 %
Au-delà de 500 001 €	6 %

*Exception faite pour les biens issus d'une Succession, barème à la charge de l'acquéreur.

IMMEUBLES COMMERCIAUX ET TERRAINS À BATIR : 8 % TTC du montant de la vente à la charge vendeur

FONDS DE COMMERCE : 8 % TTC du montant de la vente à la charge vendeur

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Estimation : Dans le cadre d'une donation, d'une estimation bancaire sans signature de mandat (remise d'un rapport écrit) 50 € TTC

Parlons Immo Neuf

Honoraires de transaction mandat de recherche

Montants TTC (T.V.A. incluse à 20 %) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Applicables au 01/07/2023

Prix d'achat*	Honoraires Acquéreurs
De 0€ à 50 000€	10 %
De 50 000 à 100 000€	9 %
De 100 001€ à 200 000€	8 %
De 200 001€ à 300 000€	7 %
De 300 001 € à 500 000 €	6 %
De 500 001 € à 1 000 000 €	5 %
Au-delà de 1 000 001 €	4 %

IMMEUBLES COMMERCIAUX ET TERRAINS À BATIR : 8 % TTC* sur le prix d'achat net vendeur

*Les honoraires de nos chasseurs immobiliers ne s'appliquent que sur le prix d'achat net vendeur (hors frais de notaire et d'éventuels frais d'agence).

HONORAIRES DE LOCATION

Parlons Immo Neuf

Applicables au 01/07/2023

Location de biens à usage d'habitation meublés et non meublés, soumis à la loi du 6 Juillet 1989		
	Honoraires Bailleur TTC (Dont TVA 20%)	Honoraires Locataire TTC (dont TVA 20%)
SERVICES	Visites, constitution du dossier, rédaction du bail, entremise et négociation.	Visites, constitution du dossier, rédaction du bail.
Zone très tendue	12€ /m ² habitable	12€ /m ² habitable
Zone tendue	10€ /m ² habitable	10€ /m ² habitable
Zone non tendue	8€ /m ² habitable	8€ /m ² habitable
SERVICES	Réalisation de l'état des lieux d'entrée	Réalisation de l'état des lieux d'entrée
Zone très tendue – Zone tendue – Zone non tendue	3€ /m ² habitable	3€ /m ² habitable

LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS :

10 % TTC (dont TVA 20%) de la triennal hors charges à la charge